

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Chambéry, le 22 mars 2024

Travaux d'entretien et de maintenance du tunnel des Monts sur les communes de Barberaz, Bassens et Chambéry – RN201

La direction interdépartementale des routes Centre-Est vous informe qu'elle réalisera prochainement une opération de nettoyage et de maintenance des équipements du tunnel des Monts, afin d'assurer la sécurité de l'ouvrage et des usagers qui l'empruntent.

Deux fois par an, comme l'impose la réglementation, des équipes de maintenance interviennent pour inspecter et vérifier le bon fonctionnement du réseau électrique, des luminaires, de la signalisation, des automatismes et de la ventilation. Des entreprises interviennent également pour réaliser un nettoyage complet du tunnel.

Ces travaux se dérouleront durant :

- 4 nuits entre le lundi 25 et le vendredi 29 mars 2024 de 20h à 6h (2 nuits par sens)
- 4 nuits entre le lundi 22 et le vendredi 26 avril 2024 de 20h à 6h (2 nuits par sens)

Afin de permettre leur bonne exécution, la circulation sera modifiée comme suit :

Dans le sens Grenoble > Aix-les-Bains

- La circulation sera interdite dans le tube Nord, sens Grenoble > Aix-les-Bains, et basculée dans le tube Sud (sens Aix-les-Bains > Grenoble) qui sera ramené à une voie par sens.
- La bretelle d'entrée de l'échangeur n°17 « Bassens » sera fermée et la circulation déviée par des itinéraires locaux.
- La bretelle de sortie de l'échangeur n°16 « Cassine » sera fermée et la circulation déviée par des itinéraires locaux.

Dans le sens Aix-les-Bains > Grenoble

- La circulation sera interdite dans le tube Sud, sens Aix-les-Bains > Grenoble, et basculée dans le tube Nord (sens Grenoble > Aix-les-Bains) qui sera ramené à une voie par sens.

- La bretelle d'entrée de l'échangeur n°16 « Cassine » sera fermée et la circulation déviée par des itinéraires locaux.

- La bretelle de sortie de l'échangeur n°17 « Bassens » sera fermée et la circulation déviée par des itinéraires locaux.

Par ailleurs, les véhicules de transport de marchandises dangereuses (VTMD) seront interdits ces nuits. Ils devront faire demi-tour à l'échangeur n°17 « Bassens » et emprunter les déviations obligatoires qui seront activées via Grenoble.

La vitesse, aux abords du chantier, sera limitée à 70 ou 50 km/h et le dépassement interdit.

Le préfet de la Savoie, François Ravier, invite les usagers de la route à la plus grande prudence dans la traversée de la zone de travaux, pour leur propre sécurité et celle des agents aux abords du chantier.